Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 033-243300696-20251118-DEL2025_19-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**
**DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 18 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 novembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **7 novembre 2025**

Délégués Titulaires en exercice :.....40 Délégués Suppléants en exercice : ..... 40 Délégués présents : ..... 23
Délégués Titulaires présents :.....17 Délégués Suppléants présents :..... 6 Délégués votants :..... 24
Délégués ayant donné procuration : 1
Mr Zakaria DAKIR a donné procuration à Mme Éléna JAUMAIN.

**Délégués titulaires présents** : Jean-Pierre GASNAULT, Éléna JAUMAIN, Olivier JONET, Florence PAREJA, Colin SHERIFFS, René CARDOIT, Didier COURRELONGUE, Michel DESQUEYROUX, Marie-Bernadette DULAU, Françoise DUPIOL-TACH, Graziella CHIAPPA, Jacques DEJEAN, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, François MERVEILLEAU, Cyril ROUILLON, Bernard VICENTE.

**Délégués suppléants présents :** Lucienne BIES, François GUILLOMON, Robert BOMBARD, Eric DILLET, Bernard PLAT, Damien SUADEAU.

**Délégués votants** : Jean-Pierre GASNAULT, Éléna JAUMAIN, Olivier JONET, Florence PAREJA, Colin SHERIFFS, René CARDOIT, Didier COURRELONGUE, Michel DESQUEYROUX, Marie-Bernadette DULAU, Françoise DUPIOL-TACH, Graziella CHIAPPA, Jacques DEJEAN, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, François MERVEILLEAU, Cyril ROUILLON, Bernard VICENTE, Lucienne BIES, François GUILLOMON, Robert BOMBARD, Eric DILLET, Bernard PLAT, Damien SUADEAU, Zakaria DAKIR.

**Délégués excusés** : Patrice CARBONNIER, Jacqueline SERRE, Lionel SOLANS, Nicolas BOURDY, Jean-Claude DUPIOL, Michelle LABROUCHE, Didier LAMBERT, Pascal LOSSE, Bernard DAURIAN, Denis ESPAGNET, Adeline PORTET, Jérémie GAILLARD, Sophie LAISNE, Anne-Marie LONGO, Serge POUJARDIEU, Christian SIMON, Didier TRISCOS, Sophie VAULTIER, Carine BUTLER, François ESTEVEZ, Milouda M'SSIEH, Chantal ROCHEREAU, Delphine SALVAGE, Joseph VERSCHUUR.

**Délibération 2025-019 – Autorisation à signer la convention CEE AMI PACTE entreprises (Axe 1)**

L'ADEME a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à créer un réseau de structures relais chargé de mobiliser, informer, conseiller et accompagner les PME du secteur tertiaire privé et industriel dans leurs démarches d'amélioration de leur efficacité énergétique.

**Missions des structures relais**

- ✓ *Mobilisation des entreprises* : sensibilisation et engagement des PME dans la transition énergétique.
- ✓ *Information individuelle* : diffusion de connaissances et ressources adaptées à chaque entreprise.
- ✓ *Conseil personnalisé et accompagnement* : appui stratégique pour la mise en place d'actions concrètes.

Par délibération n°2025-014 du 18/06/2025, nous avons déposé notre pré-candidature qui a été acceptée.
Une délibération est nécessaire afin d'autoriser le Président à signer la convention fixant les modalités de fonctionnement et de financement.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil de :

- ✓ **Autoriser** le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet AMI.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité** de ses membres, le Conseil Syndical décide de :

- ✓ **Autoriser** le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet AMI.

**Résultat du vote :**
Votants : ..... 24 Abstention :.....0 Pour :.....24 Contre : .....0

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 033-243300696-20251118-DEL2025_19-DE

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'E...

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Graziella CHIAPPA

Le Président,

Michel FEYRIT

PUBLIÉE LE :

08/12/2025